

Aménagement forestier

AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE GRUFFY

Département : 74 - Haute-Savoie

2016 - 2035

Surface cadastrale 23,46 29 ha

Surface retenue pour la gestion 23,46 ha

Altitudes extrêmes : 1240 m - 1540 m

Révision d'aménagement

Schéma régional d'aménagement Rhône-Alpes

NOTE DE PRÉSENTATION
AMENAGEMENT DE LA FORêt COMMUNALE DE GRUFFY
2016 - 2035

Le contexte :

La forêt communale couvre une surface de **23,46 29 ha** sur le territoire communal de Gruffy. Elle est constituée d'un canton unique situé sur le rebord Ouest du plateau du Semnoz. Ce rebord dessine une croupe bien marquée, orientée vers l'ouest, sur laquelle repose la forêt. Cette croupe est nettement délimitée par des bancs de rochers qui rendent très difficile la vidange des bois. La pente est douce à moyenne sur l'arrête de la croupe. Elle devient forte à très forte sur les flancs avec quelques à-pics au nord.

Les altitudes varient entre **1240 et 1540 m.**

Un ruisseau dans le couloir barre au sud le massif, avec une petite source à proximité.

Les enjeux principaux de la forêt :

La forêt communale de Gruffy a une production de bois moyenne avec **5 m³/ha/an** (estimation du précédent aménagement).

L'enjeu écologique est globalement ordinaire. La ZNIEFF Montagne du Semnoz de type I couvre une surface de 1 ha sur la forêt communale alors que la ZNIEFF de type II du même nom concerne toute la surface.

L'enjeu social est reconnu. La forêt est visible de nombreux endroits fréquentés et habités. Elle est également traversée par le sentier PDIPR "Le sommet du Semnoz par Gruffy".

Les aléas naturels présents sur la forêt sont les chutes de pierres et les crues torrentielles. Les chutes de pierres n'ont pas d'impact sur des enjeux économiques.

Les cours d'eau qui traversent la parcelle C et qui longent à l'aval le périmètre de la parcelle D en période de crue a déjà créé des dégâts à l'aval sur des habitations à plusieurs reprises aux cours d'épisodes pluvieux importants (juillet

Bilan de l'aménagement précédent :

Au cours du précédent aménagement (1996-2015), les volumes de bois récoltés ont été de 117 m³/an, soit quasiment ce qui était prévu (102 m³/an). Il y a eu 59 m³ de chablis en 2000 suite à la tempête de décembre 1999, ils sont restés invendus.

Les recettes se sont élevées à 1 884 €/an (224 €/an subventions en 1997). Les recettes de bois ont été de 1660 €/an alors que 1 268 €/an étaient prévus.

Les travaux réalisés ont coûté 883 €/an en moyenne, 932 €/an de dépenses étaient prévus. Les projets de création de pistes ont été réalisés dans les parcelles A et C. Le tracé de la piste qui dessert la parcelle A a été modifié. Les travaux sylvicoles prévus n'ont pas été réalisés.

Le bilan financier a été positif avec un bénéfice de 955 €/an en moyenne.

Principaux objectifs de l'aménagement forestier :

Les objectifs principaux de cette période d'aménagement sont la production de bois d'œuvre tout en assurant la fonction écologique, social et de protection contre les risques naturels dans le cadre d'une gestion multifonctionnelle.

Pour ce faire, le traitement choisi est **la futaie irrégulière**.

Le programme d'actions prévoit :

pour les coupes :

Les coupes prévues sont estimées à 95 m³/an soit **5,2 m³/ha/an**. La forêt est difficile à exploiter à cause des fortes pentes et de la longueur de traîne des bois jusqu'à la place de stockage à plus de 4 km.

Ainsi, les passages en coupe sont limités à des **rotations de 20 ans**. Toutes les récoltes sont des coupes irrégulières à l'exception de la plantation d'épicéas de la parcelle B qui est prévue en éclaircie.

Les bois se vendront mieux si le projet de piste identifié par le schéma de desserte (Parc Naturel Régional des Bauges et CRPF) est réalisé.

pour les travaux :

Les travaux sylvicoles prévus sont :

- des nettoyages après coupe, nettoiement et dépressage pour la mise en lumière, l'installation de la régénération naturelle et une sélection dans la régénération des essences objectifs,
- des plantations en cas d'absence ou d'insuffisance de régénération naturelle et leur entretien.

Les travaux d'infrastructure sont l'entretien et l'amélioration des pistes existantes.

Les entretiens du périmètre et du parcellaire sont nécessaire au maintien du domaine communal. Il est à poursuivre ces 20 prochaines années.

Des travaux d'élimination d'arbres sénescents le long des lits des cours d'eau et des rémanents dans les lits sont préconisés pour qu'il n'y ait pas d'obstacles à l'écoulement de l'eau et pour éviter un phénomène de crue à l'aval.

Les dépenses pour travaux sont ainsi estimées à 2 200 €/an en moyenne.

Bilan prévisionnel

Le bilan financier estimatif est déficitaire de 1032 €/an en moyenne.

La vente des bois rapporte peu à cause des frais d'exploitation importants. Si le projet de création de piste se concrétise, la longueur de traînage sera diminuée et les bois se vendront un peu mieux.

1. ETAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

Situation administrative					
Nom de l'aménagement	AMENAGEMENT DE LA FORêt COMMUNALE DE GRUFFY				
N° Modification d'aménagement					
Numéro du ou des départements de situation	74 - Haute-Savoie				
Communes de situation	Gruffy				
N° ONF de la région nationale IFN de référence	704- Bauges				
Schéma régional d'aménagement de référence	Rhône-Alpes				
Type d'aménagement forestier	Révision d'aménagement				
Arrêté du					
Décision du (modification d'aménagement)					
Période d'application	Année début	Année échéance			
	2016	2035			
Détail des forêts aménagées		dernier aménagement			
Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale	date arrêté	année de début	année d'échéance
Forêt communale de Gruffy	F20571E	23 ha, 46a 29ca	19/01/1998	1996	2015
Surfaces de l'aménagement					
Surface cadastrale		23 ha, 46a 29ca			
Surface retenue pour la gestion		23,46 ha			
Surface boisée en début d'aménagement		23,46 ha			
Surface en sylviculture de production		18,17 ha			

Des petites zones sur le périmètre Est de la forêt, limitrophe avec les paturages sont devenues des zones ouvertes, hors sylviculture.

1.2 La forêt dans son territoire

Répartition des fonctions principales par niveau d'enjeu (en ha)					
Fonction principale	enjeu sans objet	enjeu faible ou ordinaire ou local	enjeu moyen ou reconnu	enjeu fort	Total
Production ligneuse	sans objet 5 ha	faible	moyen 18 ha	fort	23 ha
Fonction écologique		ordinaire 22 ha	reconnu 1 ha	fort	23 ha
Fonction sociale (paysage, accueil, eau potable)		local	reconnu 23 ha	fort	23 ha
Protection contre les risques naturels	sans objet 13 ha	faible	moyen 8 ha	fort 2 ha	23 ha

La comparaison d'inventaire entre les comptages de 1951 et 1993 sur les seuls résineux fait apparaître un accroissement annuel moyen de 3,5 m³/ha/an. L'accroissement total résineux et feuillus a été estimé à 5 m³ /ha/an. Les surfaces sur fortes pentes restent inexploitables.

La forêt participe à l'unité très forestière des flancs ouest et sud du Semnoz. Elle est visible de nombreux endroits fréquentés et habités.

Les parcelles C et B sont traversées par le sentier PDIPR "Le sommet du Semnoz(1699) par Gruffy". C'est une boucle d'intérêt départemental qui dépend de la Communauté de Commune du Pays d'Alby. Celle-ci reste cependant moyennement fréquenté.

La carte des aléas naturels du 3 février 2006 met en évidence des risques de chutes de blocs et de crues torrentielles au niveau de la forêt communale. La forêt comporte quelques barres rocheuses, ou dérochers mais le terrain étant très peu pierreux il n'y a pas ou peu de risques de chutes de pierres.

Des coulées de neige peuvent parcourir le ravin mais les risques restent limités.

Les ruisseaux qui traversent la parcelle C puis longent la parcelle D peuvent connaître de fortes variations de débits en cas de fortes précipitations. La présence de la départementale 5 et des habitations à l'aval en fait un enjeu risques naturels fort à moyen. Les versants sont à enjeux moyens et les lits des cours d'eau à enjeux forts. Il faut donc veiller à l'absence ou l'évacuation d'embâcles dans les ruisseaux.

Cadre réglementaire	surface concernée	références ou nom
---------------------	-------------------	-------------------

Aucun statut réglementaire n'est répertorié : Parc national, Réserves, sites, monuments, périmètre captage...

Eléments du territoire orientant les décisions	surface concernée	références ou nom
Parc naturel régional	23 ha	Les Bauges
Charte Forestière de Territoire	23 ha	PSADER en cours de renouvellement
ZNIEFF de type I	1 ha	n°74260001 Montagne du Semnoz Principale source d'intérêt naturaliste: présence d'une belle population de Laîche poilue. Le versant ouest du massif est occupé par des groupements forestiers aimant la chaleur, comme en atteste la présence de la Gesse noire ou du Fusain à large feuille.
ZNIEFF de type II	23 ha	n°7426 Montagne du Semnoz Appendice septentrional des Bauges, la montagne du Semnoz culmine à 1 699 m au Crêt de Châtillon. Sur le plan géologique c'est en fait un exemple parfait de "mont jurassien". L'ensemble présente un grand intérêt naturaliste du fait de la présence de certains types d'habitats naturels remarquables (pessières de stations froides) et d'une flore forestière et saxicole intéressante. Le secteur abrite enfin un karst de type jurassien. Ce type de karst se développe sur un substrat tabulaire ou plissé. Il est caractérisé par l'abondance des dolines, l'existence de vastes "poljé" dans les synclinaux, la formation de cluses et le développement de vastes réseaux spéléologiques subhorizontaux.

L'alpage communal de Gruffy occupe le plateau au dessus de la forêt, sur la calotte du Semnoz. Il faut veiller à l'entretien de la clôture pour que le bétail ne descende pas dans les parcelles forestières.

Menaces fortes imposant des adaptations de gestion	surface concernée
Problèmes sanitaires graves	1 ha
Déséquilibre grande faune / flore	5 ha

Certains sapins de la parcelle A sont dans un mauvais état sanitaire à cause du vent ou bien de la neige.

Des dégâts de gibier importants ont été notés dans le précédent aménagement et sont toujours présents. La présence du cerf a été observée dans la parcelle B dans la plantation d'épicéas et celle du chevreuil dans la parcelle A.

La régénération est absente sur les versants nord et ouest. Les dégâts d'abrutissement et de frottis aux régénéérations naturelles, déjà insuffisantes, sont très marqués et peuvent être la cause d'un déséquilibre très important pour la forêt dans l'avenir.

Dans la parcelle B, la régénération de frêne est touchée par la *Chalara fraxinea*. Il faudra donc veiller à sa propagation en limitant son développement au cours des travaux de dépressage.

Eléments imposant des mesures particulières	surface concernée
Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	23 ha
Pratique de l'affouage	0 ha
Importance sociale ou économique de la chasse	23 ha

La forêt n'est desservie que par des pistes. La route forestière est à 4 km ce qui rend la sortie des bois difficile. Les lots de bois de la forêt sont donc peut attrayants pour les acheteurs. Le bois sur pied perd beaucoup de sa valeur.

Il n'y a pas d'affouage en raison des difficultés d'accès.

La chasse est louée gratuitement à l'ACCA de Gruffy. Elle est réglée par un plan de gestion cynégétique approuvé. Une pression de chasse plus intense est sollicité afin de limiter les dégâts aux semis et jeunes arbres.

1.3 Conditions naturelles et peuplements forestiers

Altitudes extrêmes	minimum	maximum
	1 240 m	1 540 m

Unités stationnelles			
Code	Libellé	surface	% surface décrite
ana_5.6	Hêtraies-sapinières drainées	9,60 ha	41%
ana_5.7	Hêtraies-sapinières un peu humides	13,86 ha	59%
TOTAL		23,46 ha	

Les versants sont drainés de part et d'autre du crêt.

Essences présentes dans la forêt	% de la surface boisée
Libellé	
Epicéa commun	12%
Sapin pectiné	43%
Erable sycomore	23%
Hêtre	19%
Frêne	3%
TOTAL	100%

Répartition des types de peuplement			
Code	Libellé	surface	% surface décrite
ma_2	Peuplement à strate 2 prépondérante	0,35 ha	1%
ma_12	Peuplement à strates 1 et 2 prépondérantes	3,91 ha	17%
ma_1	Peuplement à strate 1 prépondérante	13,76 ha	59%
ma_1gb	Peuplement à strate 1 prépondérante et riche en gros bois (Ggb+tgb>60%)	1,41 ha	6%
ma_j	Futaie jardinée	2,84 ha	12%
ma_l	Futaie ouverte	0,86 ha	4%
ma_a	Vide non boisé	0,33 ha	1%
TOTAL		23,46 ha	

2. PROPOSITIONS DE GESTION

2.1 Définition des objectifs de gestion

La note de présentation explicite les principaux objectifs de gestion retenus pour cet aménagement.

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

Traitements sylvicoles	surface préconisée	aménagement passé
Futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière	18,17 ha	
Futaie jardinée dont conversion en futaie jardinée		23,46 ha
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
Hors sylviculture de production	5,29 ha	
TOTAL	23,46 ha	

Essences objectif et critères d'exploitabilité					
Essences objectif	précisions	surface en sylviculture de product.	%	âge retenu (suivi surfacique)	diamètre retenu
Sapin pectiné		10,00 ha	55,0%		50
Epicéa commun		2,69 ha	14,8%		50
Hêtre		5,48 ha	30,2%		40
	TOTAL	18,17 ha			

Les essences d'accompagnement sont l'érable sycomore, le frêne commun et le sorbier des oiseleurs.

2.3 Effort de régénération

Aménagement passé	surface
Surface à régénérer prévue	5,04 ha
Surface effectivement régénérée	0,00 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	0,00 ha

Nouvel aménagement			
Traitements avec renouvellement suivi en surface	0,00 ha		
Traitements avec renouvellement non suivi en surface	18,17 ha		
Cible surface terrière à l'équilibre (voir directive territoriale)	24 m ² /ha		
Cible densité de perches à l'équilibre	100 tiges/ha		
Etat général de maturité des peuplements	proche équilibre		
Indicateurs de renouvellement	cible calculée	valeur observée	note forêt
Surface terrière	24 m ² /ha	26,0 m ² /ha	
% de la surface avec une régénération satisfaisante	20%	15%	A
Densité de perches (densité mini fixée par directive territoriale)	100 tiges/ha	100 tiges/ha	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe	0,91 ha		

La surface terrière actuelle est supérieure à la surface terrière cible. Il faut donc décapitaliser le peuplement c'est-à-dire prélever plus que la production de bois.

L'absence ou l'insuffisance de régénération pourrait avoir différentes causes :

- l'orientation des versants,
- une pression importante du gibier,
- une concurrence par une végétation haute.

Il convient donc :

- d'avoir des trouées pour favoriser la régénération naturelle,
- d'avoir recours en complément à la plantation.

2.4 Classement des unités de gestion

Classement		Parcelle _UG	Division	Surface totale (ha)	Surface en sylv. (ha)	Surface boisée hors sylv. (ha)	Rotation (ans)	Surf. par groupe
Code	Libellé							
IRR_MX	irrégulier - objectif mixte feuillus résineux	A		5,08	4,44	0,64	20	23,46
IRR_MX	irrégulier - objectif mixte feuillus résineux	B		8,48	7,30	1,18	20	
IRR_MX	irrégulier - objectif mixte feuillus résineux	C		5,38	4,22	0,83	20	
IRR_MX	irrégulier - objectif mixte feuillus résineux	D		4,52	2,21	2,31	20	
Totaux				23,46	18,17	4,96		

Toute la forêt sera traitée en futaie irrégulière mixte résineuse et feuillue.

2.5 Programme d'actions : coupes

Année	Unité de programmation de coupe		Groupe	Surface UG totale	Surface à désigner	Type de coupe	Type de peuplement	Volume prévisionnel de récolte	Observations
	P ^{le} -UG	Partie d'UG							
2020	A		irrégulier - objectif mixte feuillus résineux	5,08	4,40	Irrégulière	futaie irrégulière Feuillus et résineux en mélange Gros bois prépondérant capital proche de l'objectif	500 m ³	
2020	B		irrégulier - objectif mixte feuillus résineux	8,48	0,40	Amélioration	futaie régulière Epicéa commun Petits bois prépondérant peuplement à décapitaliser	30 m ³	
2020	C		irrégulier - objectif mixte feuillus résineux	5,38	4,20	Irrégulière	futaie irrégulière Epicea ou Sapin >50% et Feuillus Divers 20 à 50% Bois moyen prépondérant capital proche de l'objectif	550 m ³	traînage des bois d'au moins 4km
2020	D		irrégulier - objectif mixte feuillus résineux	4,52	2,20	Irrégulière	futaie irrégulière Feuillus et résineux en mélange Irrégulier peuplement à décapitaliser	150 m ³	
2032	B		irrégulier - objectif mixte feuillus résineux	8,48	6,90	Irrégulière	futaie irrégulière Feuillus et résineux en mélange Irrégulier peuplement à décapitaliser	650 m ³	
TOTAUX			31,94 ha	18,10 ha				1 880 m³	

Prescriptions spéciales à mettre en œuvre

motif	localisation	prescriptions
Mauvais état sanitaire des sapins	parcelle A	Coupe par trouées puis planter
Risques naturels torrentiels	parcelle C et D	Couper les arbres sénescents susceptibles de tomber dans les lits des cours d'eau

Indicateur de suivi	toutes coupes
surface terrière totale à récolter durant l'aménagement	175 m ²
volume bois fort total à récolter durant l'aménagement	1 880 m ³

La récolte prévue sera donc de **94 m³/an**. Elle est légèrement supérieure à l'accroissement de la forêt qui est de **91 m³/an**. La valeur cible de la surface terrière de 24 m²/ha ne sera pas atteinte à la fin de cette période d'aménagement.

Les parcelles passent en coupe une seule fois chacune au cours de l'aménagement à cause de la difficulté d'exploitation des bois.

2.5 Programme d'actions : travaux

Code Travaux sylvicoles (ITTS)	Libellé des travaux	Unités de gestion (facultatif)	Surface travaillée	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
	Nettoiement et dépressage	forêt	15 ha	limiter la présence du frêne	20 000 €	E
	Plantations résineux et feuillus en cas d'absence de régénération naturelle	forêt	2 ha	si nécessaire en cas d'absence de régénération naturelle	6 000 €	I
	Dégagement de plantations	forêt	2 ha	2 passages	6 000 €	I
Total					32 000 €	
soit annuellement					1 600 €/an	

* Investissement ou Entretien

Les travaux dans les parcelles A, B, C et D seront réalisés après les coupes prévues.

Des plantations pourront être réalisées dans les trouées en cas d'absence ou manque de régénération naturelle constatée 5 ans après coupe.

Travaux d'infrastructure (description)	Localisation	Long. (m) ou q ^{té}	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Projet de création de route du schéma de desserte			Création extérieure à la forêt	non chiffré	I
Entretien et amélioration des pistes existantes	forêt	3200 ml		6 000 €	E
Total				6 000 €	
soit annuellement				300 €/an	

* Investissement ou Entretien

Un projet de création de route dans le cadre du schéma de desserte (PNR des Bauges et CRPF) devrait permettre de diminuer la distance de traînage des bois.

Travaux non sylvicoles (description)	Localisation	Quantité	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Entretien du périmètre et des limites de parcelles	forêt	3,5 km	la limite entre les parcelles B et D n'est pas comptée car la piste fait limite.	3 500 €	E
Retirer les arbres sénescents et enlever les embâcles dans les ravins	parcelles C et D	1 km		2 500 €	E
Total				6 000 €	
soit annuellement				300 €/an	

* Investissement ou Entretien

Travaux de préservation contre les risques naturels torrentiels :

Il faut veiller à ce qu'il n'y ait pas d'arbres couchés ou de rémanents dans les lits des cours d'eau qui pourraient nuire à l'écoulement. Pour ce faire, il faudra enlever les arbres sénescents en bordure des lits.

Maintenance des limites :

Les limites périmétrale et parcellaire seront l'objet d'un entretien régulier afin de pérenniser l'investissement important consenti que représente le bornage et la délimitation de la forêt et des parcelles. Il faudra également veiller au maintien en bonne état de la clôture entre le pâturage et la forêt.

2.6 Engagement environnemental

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface boisée
Surfaces en sénescence	Ilots de sénescence (groupe ILS)	
	RBI : surface boisée (dans la limite de 500 ha)	
	Autre surface boisée hors sylviculture sur le long terme	4,96 ha

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Retenu oui / non
Maintien de milieux ouverts, de zones humides et de lisières diversifiées	oui
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités)	oui
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces (bois mort au sol, souches hautes...)	oui
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées et la sylviculture de peuplements mélangés	oui
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	oui

Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	Résultat expertise
Natura 2000 : Niveau de compatibilité Docob et gestion préconisée	Sans objet - aucun site Natura 2000

Consultations et obligations réglementaires	date
Délibération de la collectivité propriétaire	

ETUDE REALISEE PAR :

Direction de l'étude et rédaction : Séverine Bessard, chef de projet aménagement

Etude de terrain et inventaires : Gaël Gautier, Agent patrimonial,
Denis Méjat, Responsable de l'Unité territoriale d'Annecy et
Séverine Bessard, Chef de projet aménagement

Cartographie : Lucile Garnier, Opérateur SIG

Rédigé le

par le chef du projet d'aménagement

Signé : Séverine Bessard

avec l'appui de Gaël Gautier, Agent patrimonial

Vérifié le 14 DEC. 2015

par le responsable Forêt de l'Agence

Signé : Claude Lebahy



Proposé le 14 DEC. 2015

par le directeur d'Agence

Signé : Jean-François Lafitte



Forêt communale de Gruffy

Révision d'aménagement forestier

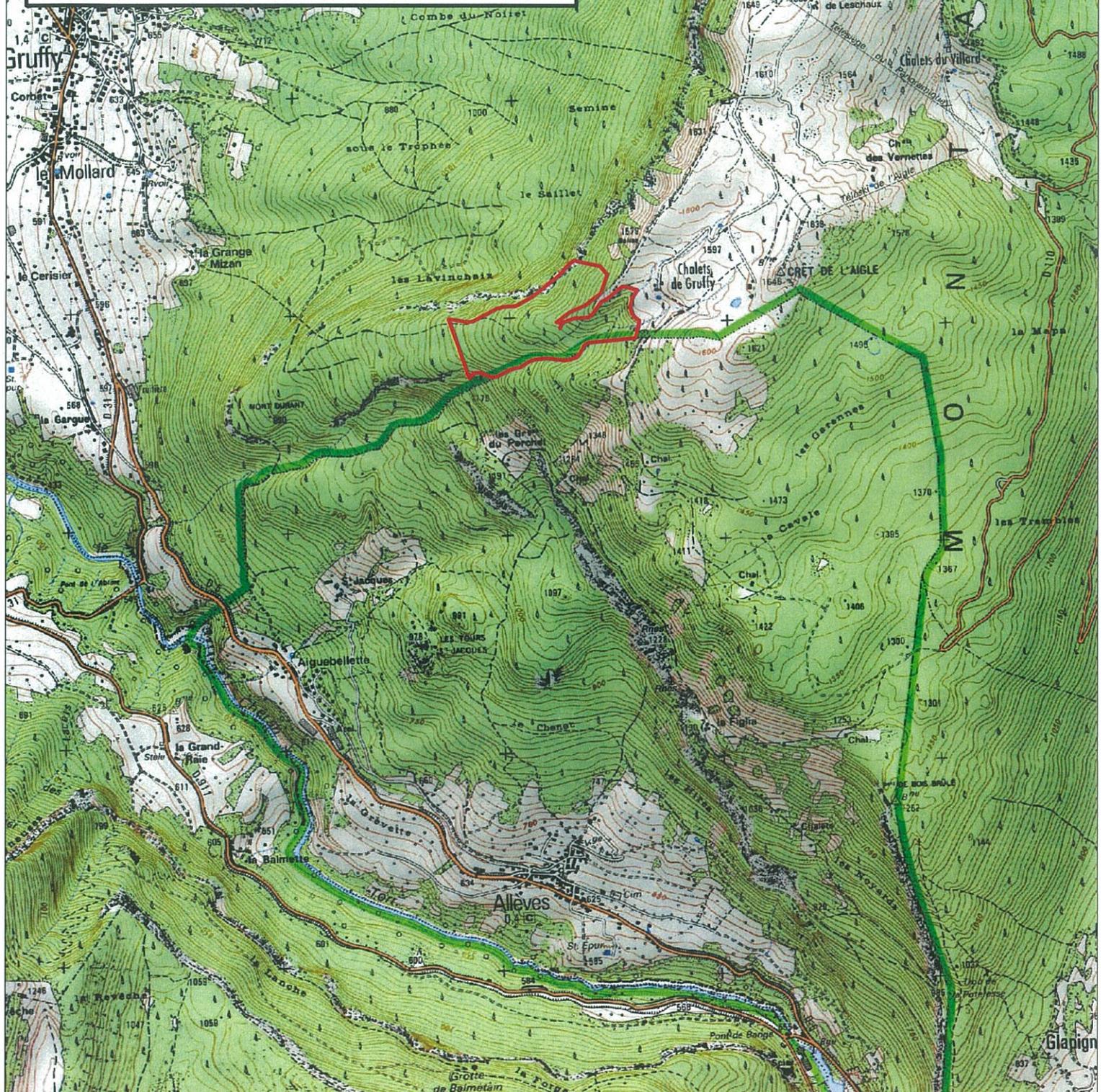
Carte de situation



Périmètre forestier

SIG ONF Annecy - Décembre 2015 - LG
© IGN - Scan25 2009

0 500 1 000



Forêt communale de GRUFFY

Plan cadastral Révision d'aménagement forestier



- Bornes
- Parcellaire forestier

Cadastre

- Autres parcelles
- Parcels communale non RF
- Parcels communales RF

SIG ONF Annecy - CATI - Janvier 2014 - LG
© IGN - Bd parcelle 2014

1:5 000



N

0003

B

A

0004

D

C

0007

0291
0006

0292

0005

Forêt communale de Gruffy

Révision d'aménagement forestier

Plan forestier



Office National des Forêts

Voirie publique

Accessible aux grumiers

Limité aux VL

Desserte

Piste

Route accessible aux grumiers

Route accessible aux VL

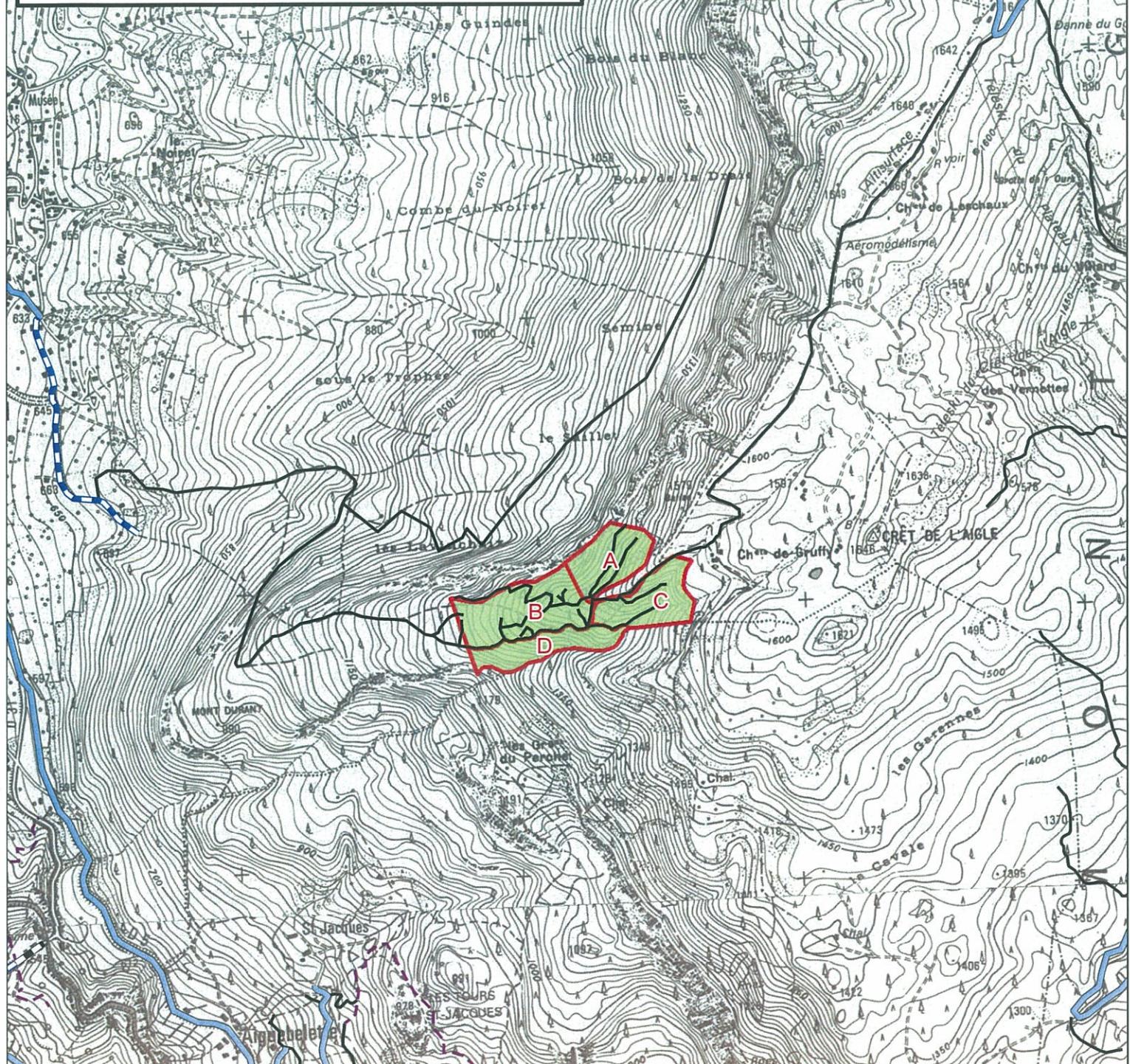
Sentier

SIG ONF Annecy - Décembre 2015 - LG
© IGN - EDR25



1:20 000

0 100 200



Forêt communale de Gruffy

Révision d'aménagement forestier Carte des enjeux de production



Parcellaire forestier

Enjeu de production

nul

faible

moyen

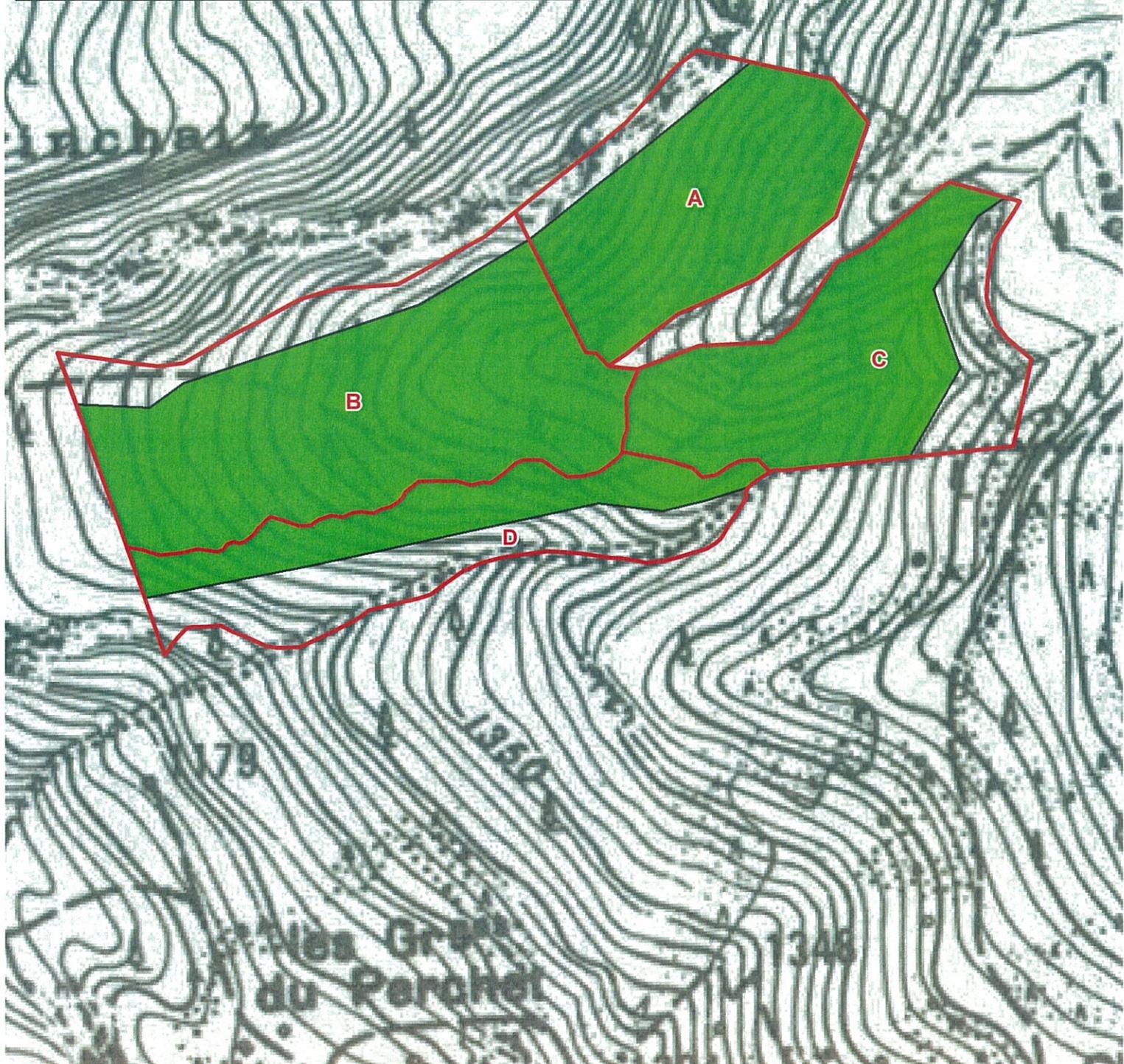
fort

SIG ONF Annecy - Décembre 2015 - LG
© IGN - EDR25



1:5 000

0 50 100 M



Forêt communale de Gruffy

Révision d'aménagement forestier Carte des enjeux écologiques



Parcellaire forestier

Enjeu écologique

faible

moyen

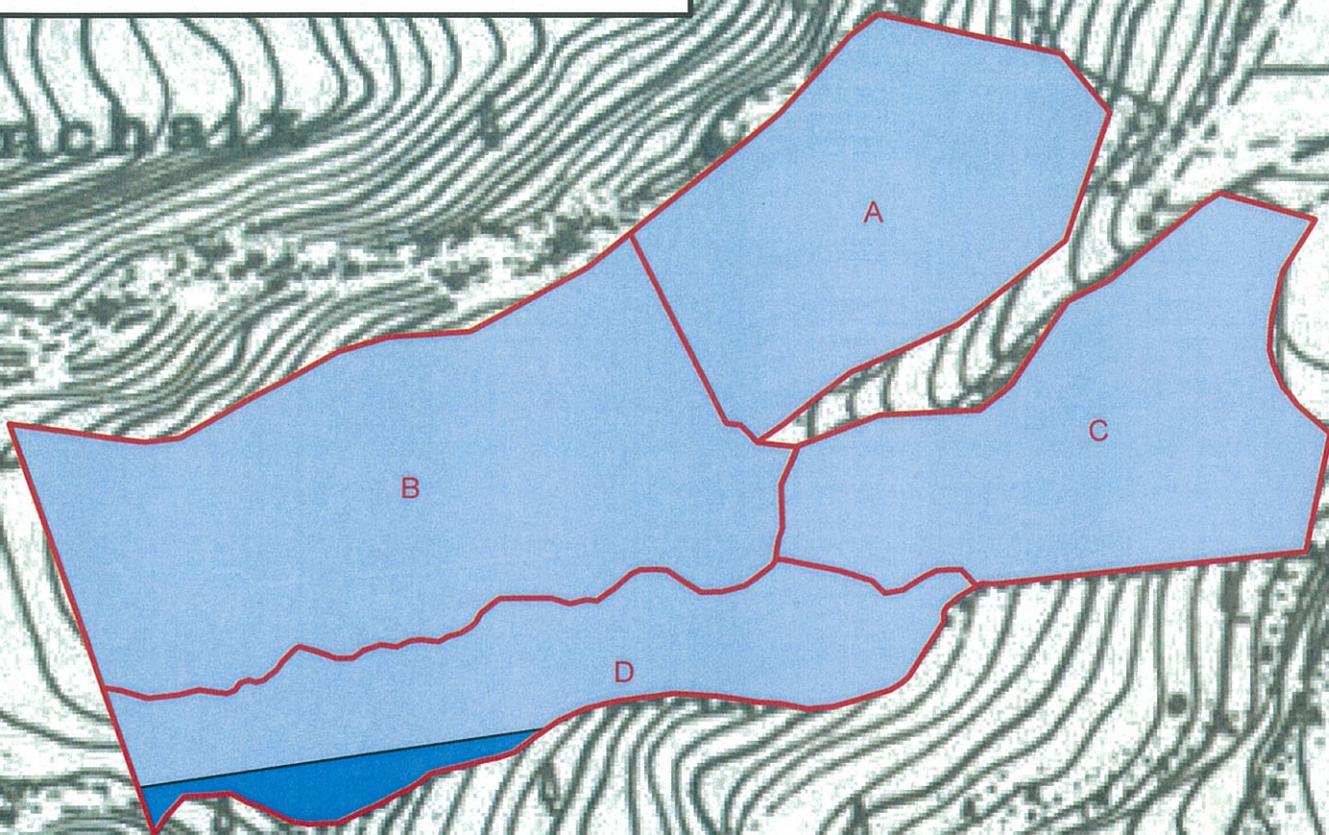
fort

SIG ONF Annecy - Décembre 2015 - LG
© IGN - EDR25

N

1:5 000

0 50 100 M



Forêt communale de Gruffy

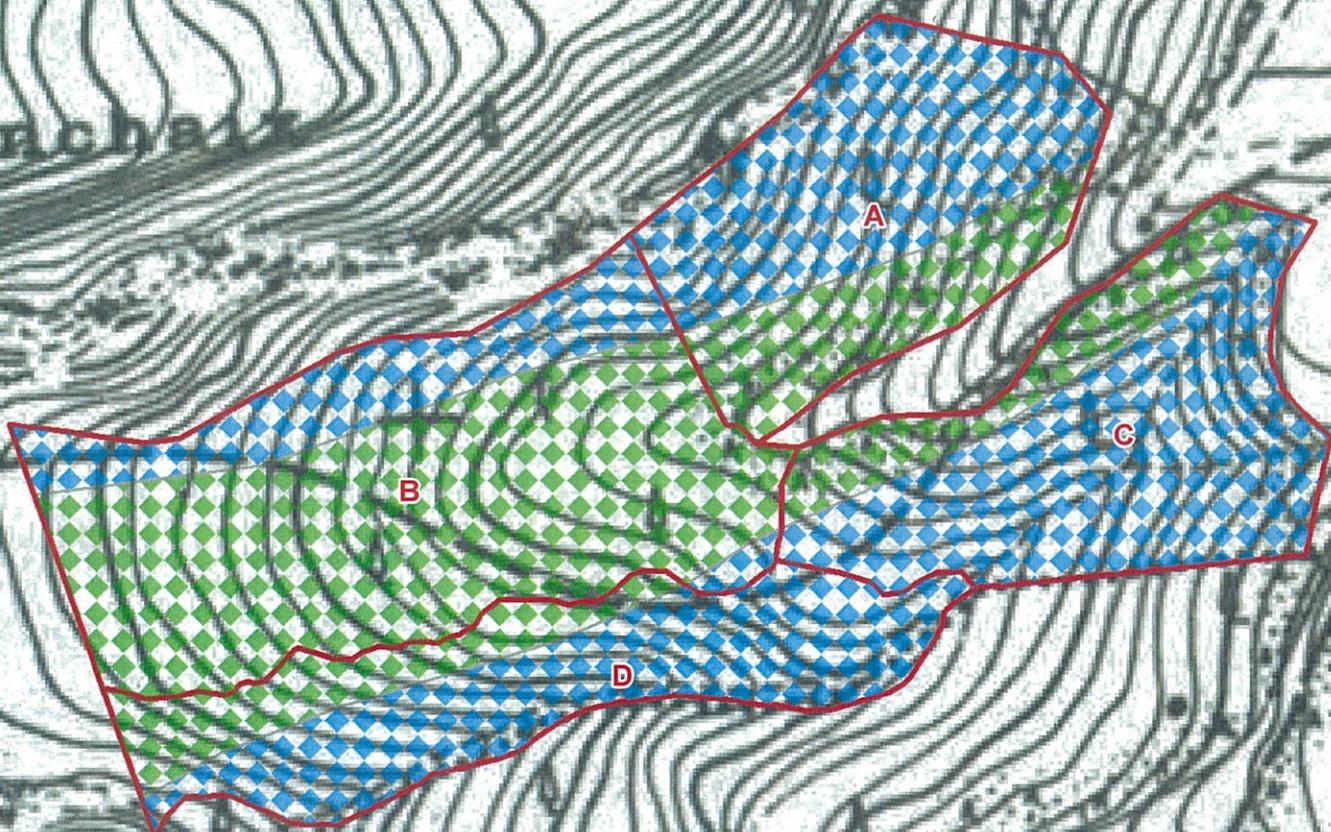
Révision d'aménagement forestier Carte des Stations



- Parcellaire forestier
- ana_5.6 : Hêtraies-sapinières drainées
- ana_5.7 : Hêtraies-sapinières peu humides

0 50 100 M 1:5 000

SIG ONF Annecy - Décembre 2015 - LG
© IGN - EDR25



Forêt communale de Gruffy

Révision d'aménagement forestier

Carte des enjeux de protection



Parcellaire forestier

Enjeu de protection

faible

moyen

fort

nul

SIG ONF Annecy - Décembre 2015 - LG

© IGN - EDR25

Le 08/12/2015

J. LIEVOIS
GÉOLOGUE R.T.M.

1:5 000

0 50 100

M



Forêt communale de Gruffy

Révision d'aménagement forestier

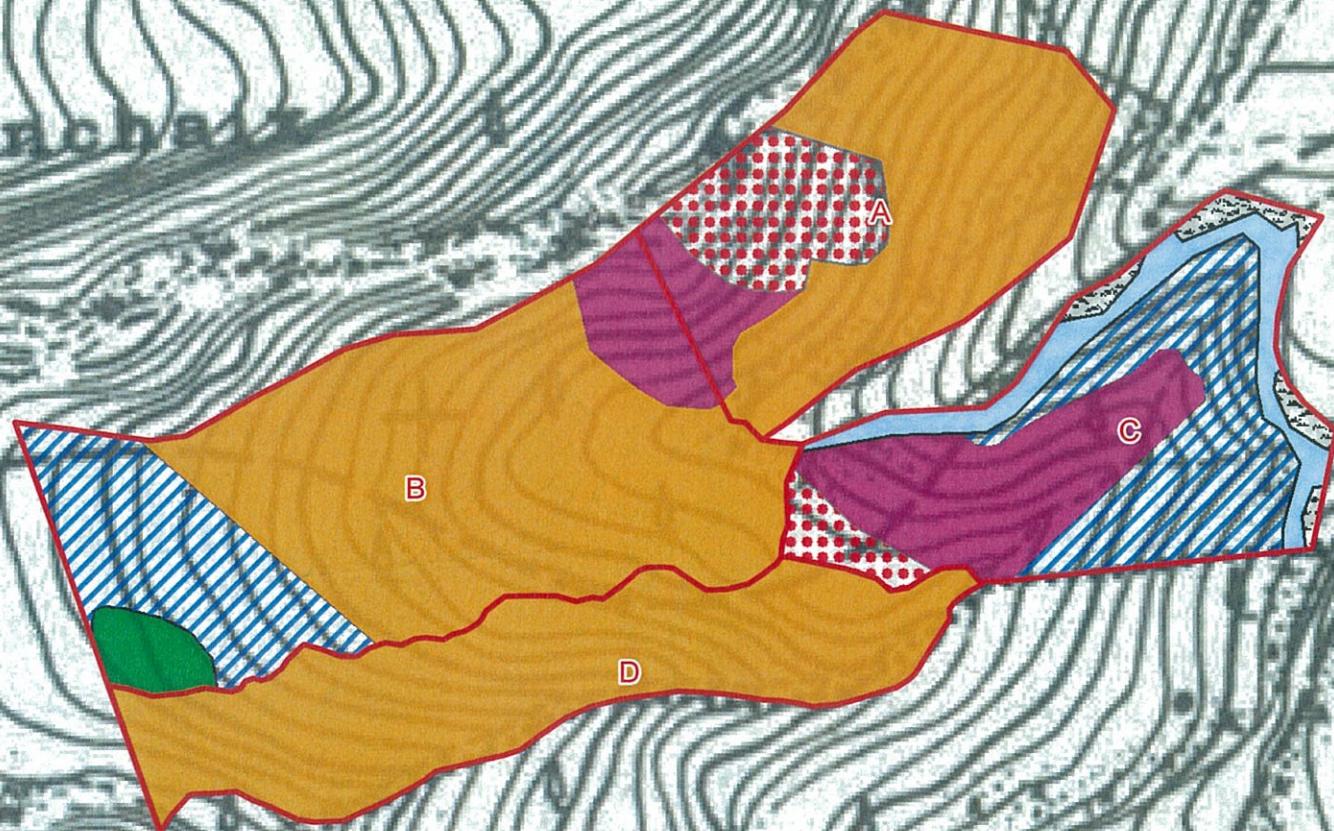
Carte des Structures



- Parcellaire forestier
- ma_1 : Peuplement à strate 1 prépondérante
- ma_1gb : Peuplement à strate 1 prépondérante, riche en gros bois
- ma_12 : Peuplement à strates 1 et 2
- ma_2 : Peuplement à strate 2 prépondérante
- ma_l : Peuplement ouvert de futaie
- ma_j : Peuplement jardiné
- ma_a : Autres espaces non boisés

SIG ONF Annecy - Décembre 2015 - LG
© IGN - EDR25

1:5 000
0 50 100 M



Forêt communale de Gruffy

Révision d'aménagement forestier

Carte des Essences



ESSENCE

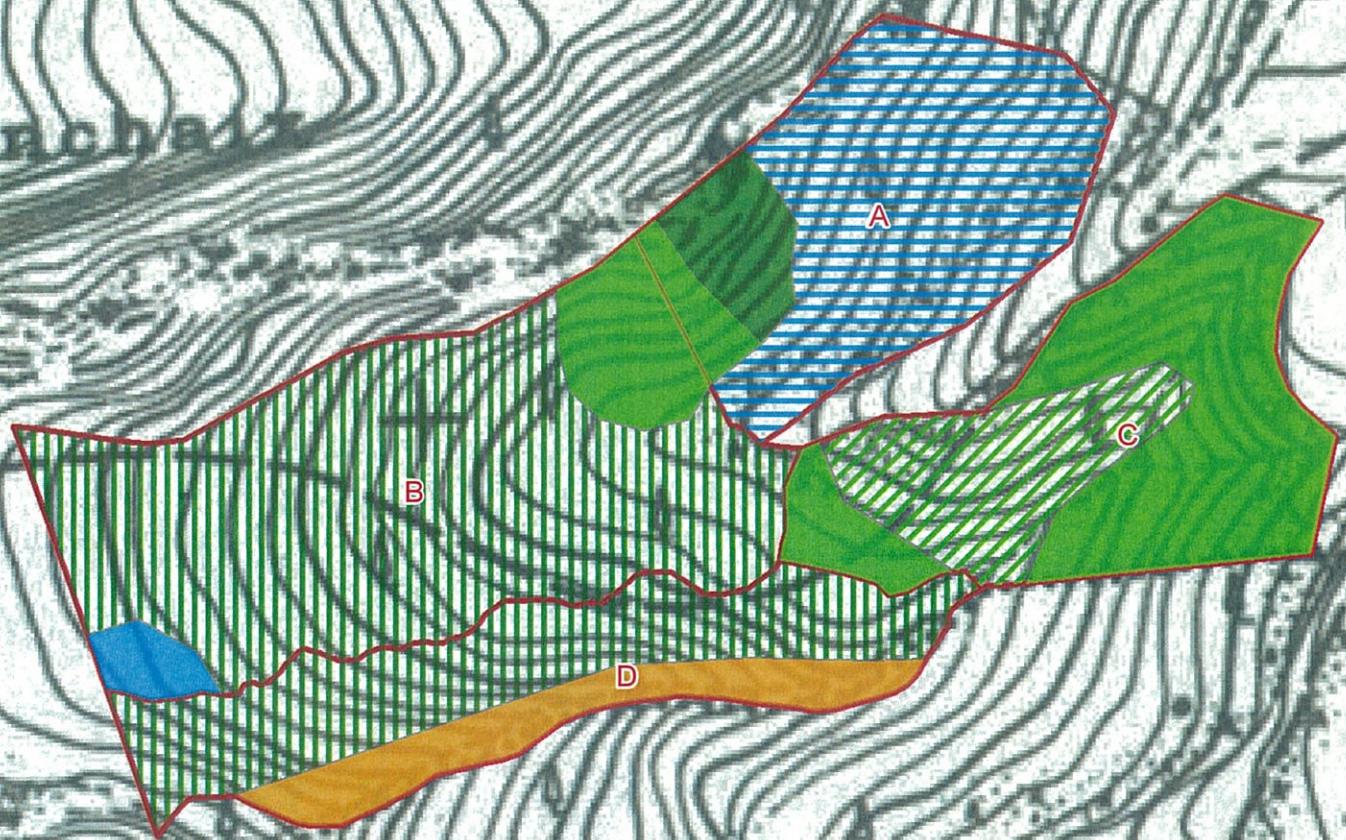
- █ Epicéa commun
- █ Epicéa commun, Erable sycomore, Hêtre
- █ Hêtre, Frêne, Erable sycomore
- █ Sapin pectiné
- █ Sapin pectiné, Epicéa commun
- █ Sapin pectiné, Erable sycomore
- █ Sapin pectiné, Hêtre, Erable sycomore
- █ Parcellaire forestier



1:5 000

0 50 100 M

SIG ONF Annecy - Décembre 2015 - LG
© IGN - EDR25



Forêt communale de Gruffy

Révision d'aménagement forestier

Carte de l'exploitabilité

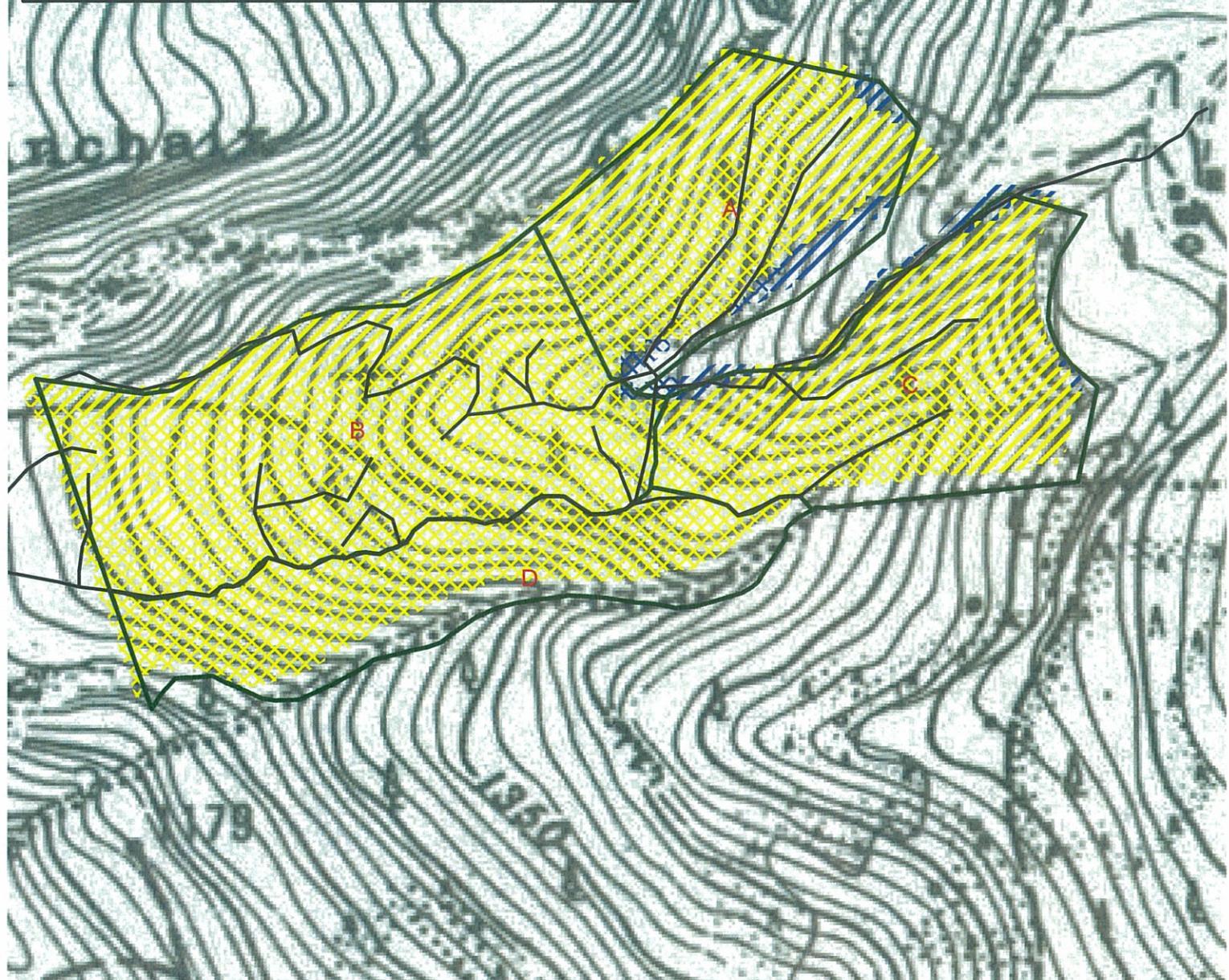


0 50 100
M



1:5 000

SIG ONF Annecy - Septembre 2015 - LG
© IGN - EDR25



Parcellaire forestier

Desserte

Piste

Route accessible aux grumiers

Route accessible aux VL

Sentier

Exploitabilité :

exploitable et vol/ha < 150

exploitable avec 150 < vol/ha < 200

exploitable avec 200 < vol/ha < 250

exploitable avec 250 < vol/ha < 300

exploitable avec 300 < vol/ha < 350

exploitable avec 350 < vol/ha < 400

exploitable avec vol/ha > 400

non exploitable et vol/ha < 150

non exploitable et 150 < vol/ha < 200

non exploitable et 200 < vol/ha < 250

non exploitable et 250 < vol/ha < 300

non exploitable et 300 < vol/ha < 350

non exploitable et 350 < vol/ha < 400

non exploitable et vol/ha > 400

trainage trop long et vol/ha < 150

trainage trop long et 150 < vol/ha < 200

trainage trop long et 200 < vol/ha < 250

trainage trop long et 250 < vol/ha < 300

trainage trop long et 300 < vol/ha < 350

trainage trop long et 350 < vol/ha < 400

trainage trop long et vol/ha > 400

Forêt communale de Gruffy

Révision d'aménagement forestier Carte d'aménagement



 Unités de gestion

 Surface en sylviculture

 Hors sylviculture

 Groupe irrégulier



1:5 000

0 50 100 M

SIG ONF Annecy - Décembre 2015 - LG

© IGN - EDR25

